

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC ÉFAI – 000522 – AMR 51/130/00 Action complémentaire sur l'EXTRA 101/98 (A 51/031/99 du 18 février 1999 ; AMR 51/040/99 du 3 mars 1999 ; AMR 51/081/99 du 19 mai 1999 et AMR 51/133/99 du 18 août 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MASSACRE AVEUGLE DE CIVILS EN IRAK

ÉTATS-UNIS / ROYAUME-UNI / IRAK

Londres, le 15 août 2000

En dépit d'affirmations selon lesquelles les forces armées des États-Unis et du Royaume-Uni se seraient efforcées de réduire au minimum le nombre de victimes civiles, l'aviation de ces deux pays aurait touché des objectifs civils au cours de récents bombardements qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile.

Les forces des États-Unis et du Royaume-Uni ont procédé régulièrement à des frappes aériennes contre des objectifs situés dans le nord et dans le sud de l'Irak depuis le lancement de l'opération « Renard du désert », en décembre 1998. De très nombreux civils irakiens auraient été tués ou blessés. Selon des sources gouvernementales irakiennes, les frappes auraient fait 302 morts dans la population civile.

Amnesty International a lancé de nombreux appels, à l'échelle internationale, depuis le début de l'opération, faisant état de ses préoccupations quant aux pertes humaines causées dans la population civile par les frappes aériennes américaines et britanniques, et a appelé les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni à s'abstenir de lancer des attaques dont on peut attendre qu'elles fassent des victimes dans la population civile. Les deux gouvernements ont répondu que leurs forces avaient agi en situation de légitime défense et déployaient des efforts considérables pour éviter que des civils ne soient tués ou blessés. Toutefois, elles n'ont pas précisé les mesures qu'elles prenaient pour éviter les pertes civiles.

Un rapport confidentiel des Nations unies indiquerait que sur une période de cinq mois, en 1999, 41 p. cent des victimes des frappes aériennes américaines et britanniques étaient des civils.

Ayant reçu des informations faisant état de nouveaux cas de civils blessés et tués au cours de l'année 2000, Amnesty International a écrit au président des États-Unis Bill Clinton et au Premier ministre du Royaume-Uni Tony Blair le 15 mai, en leur demandant de détailler les précautions prises par leurs gouvernements en vue de protéger les civils et de fournir des précisions sur les objectifs des frappes aériennes qui, selon ses sources, ont causé des morts et des blessés parmi la population civile. Le gouvernement du Royaume-Uni a répondu :

« Seules sont utilisées des armes de précision lorsqu'il existe le moindre risque de frapper des civils ou des biens de caractère civil. Les objectifs sont sélectionnés selon un processus extrêmement rigoureux, le risque de causer des victimes parmi la population civile étant toujours consciencieusement soupesé. Nous analysons également avec le plus grand soin les dégâts causés par les bombardements après chaque opération. Aussi sommes-nous certains que le nombre de victimes civiles et de dégâts collatéraux a été réduit au minimum. »

Le gouvernement des États-Unis n'a fourni aucune réponse.

Toutefois, au cours des dernières frappes aériennes, le 11 août, deux civils auraient été tués et 19 blessés dans la ville d'al Samawa, dans le sud du pays, lorsque des missiles ont atteint un entrepôt renfermant des matériaux de construction et des vivres. Un photographe de l'agence Reuters qui s'est rendu dans la région a déclaré qu'il n'y avait aucun objectif militaire à proximité de cet entrepôt. Six maisons voisines avaient apparemment été touchées.

Le lendemain, les forces aériennes ont bombardé une gare dans cette même ville ; selon les informations reçues, un certain nombre de civils ont été blessés. Des sources militaires américaines ont fait état d'une attaque contre deux sites antiaériens irakiens le 12 août, en précisant : *« les forces alliées ne prennent pas pour cibles les populations ou les infrastructures civiles et elles cherchent à éviter de causer des blessures aux personnes civiles ou des dommages aux biens de caractère civil »*.

Si elle n'est pas en mesure de vérifier le nombre de victimes civiles, Amnesty International n'en est pas moins vivement préoccupée : en effet, en dépit des affirmations des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, qui disent faire tout leur possible pour éviter les pertes en vies humaines parmi la population civile et les blessures infligées aux civils, il semble que les mesures adéquates n'ont pas été prises, et des informations continuent à faire état de pertes civiles.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/ courrier électronique / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

Appels aux autorités des États-Unis et du Royaume-Uni :

- dites-vous préoccupé par le fait qu'Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de morts parmi la population civile irakienne à la suite de bombardements des forces des États-Unis et du Royaume-Uni;
- exprimez votre inquiétude à l'idée que malgré toutes les assurances fournies, les responsables de ces frappes ne semblent pas prendre en compte les risques encourus par la population civile ;
- demandez aux autorités des États-Unis et du Royaume-Uni d'appeler leurs forces à s'abstenir d'« *attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile [...] qui seraient excessives par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu* » ;
- appelez les autorités à assurer l'indemnisation des victimes civiles ou de leurs proches.

APPELS À :

Président des États-Unis :

Bill Clinton
The White House, Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue, Washington DC 20500
États-Unis
Télégrammes : President, Washington DC, États-Unis
Fax : 1 202 456 2461
Courrier électronique : president@whitehouse.gov
Formule d'appel : *Dear President Clinton*, / Monsieur le
Président de la République,

Premier ministre du Royaume-Uni :

Tony Blair
10 Downing Street, London SW1 2AL
Royaume-Uni
Télégrammes : Prime Minister, London, Royaume-Uni
Téléphone : 44 207 270 3000
Fax : 44 207 925 0918 / 270 0196
Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le
Premier ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis et du Royaume-Uni dans votre pays.

Les membres d'Amnesty International résidant au Royaume-Uni et aux États-Unis sont priés de ne pas envoyer d'appels à leur propre gouvernement dans le cadre de cette action.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION, S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -